

M^e RODOLPHE FOURNIER [1907 - 1989]

Né à Sainte-Marie-de-Monnoir [Marieville], le 7 novembre 1907, M^e Rodolphe Fournier prenait grand honneur à souligner l'enracinement de sa famille au Canada en mentionnant qu'il était de la neuvième génération, tant du côté paternel que maternel.

Élève discipliné, il complète ses études classiques au Séminaire de Mont-Laurier puis s'oriente, en 1935, vers la pratique du droit et exerce sa profession de notaire à Iberville.

En dehors de sa pratique professionnelle, M^e Fournier consacre de nombreuses heures à une passion qui ne reste pas secrète très longtemps. Membre-fondateur, en 1947, de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Saint-Hyacinthe, il en devient le premier président et oriente les activités de celle-ci vers la recherche historique. Rédacteur, pendant près de vingt-cinq ans, aux hebdomadaires *Le Richelieu* et le *Canada Français* de Saint-Jean, il signe des centaines d'articles dont le plus grand nombre est consacré à l'histoire.

En 1952, il fonde la Société historique de la Vallée du Richelieu et assure la publication de huit de ses *Cahiers*. Comptant également au nombre des fondateurs de la Fédération Histoire Québec, dont il fut président honoraire, il dirige pendant quatre ans son bulletin et est l'un des promoteurs et rédacteurs de la revue *Québec-Histoire*. Il est d'ailleurs lauréat, en 1984, du Prix David-M.-Stewart de la Fédération, prix soulignant son engagement dans les domaines de l'histoire locale et régionale.

Auteur de nombreux ouvrages en histoire dont la série *Lieux et monuments historiques*, à l'intérieur de laquelle il recense les monuments et sites historiques de plusieurs régions du Québec, Rodolphe Fournier a fait de la connaissance et de la diffusion de l'histoire plus qu'une passion.

Le Prix Rodolphe-Fournier Édition 2019



Prix de la Chambre des notaires du Québec

Une initiative de la
Fédération Histoire Québec

Date limite pour la mise en candidature:

Le 1^{er} mai 2019



FÉDÉRATION
HISTOIRE
QUÉBEC



Chambre
des notaires

Le Prix Rodolphe-Fournier ainsi nommé afin de commémorer le souvenir d'un homme qui, en plus de ses activités professionnelles de notaire, fut un grand amateur d'histoire, un chroniqueur prolifique et l'un des fondateurs de la Fédération Histoire Québec.

Créé par la Fédération Histoire Québec, avec l'aimable collaboration de Chambre des notaires du Québec, le Prix Rodolphe-Fournier - Prix de la Chambre des notaires du Québec s'adresse à l'ensemble des historiens du Québec, qu'ils soient

professionnels ou non-professionnels, et désire promouvoir la recherche en histoire sur le notariat, la profession notariale ou l'utilisation de l'acte notarié authentique comme principale source de recherche.

À titre d'exemple, des ouvrages traitant du greffe d'un notaire de la Nouvelle-France ou du Bas-Canada, de la profession notariale au XIX^e siècle ou des travaux de recherche en histoire utilisant des actes notariés authentiques comme source première de documentation sont admissibles.

Règlements du Prix Rodolphe-Fournier

Article 1

Ce prix s'adresse aux membres des sociétés d'histoire, aux étudiants, aux historiens professionnels ou amateurs et à toute autre personne s'intéressant à la recherche en histoire.

Article 2

Les ouvrages admis à ce prix sont les imprimés de plus de 20 pages, les mémoires de maîtrise, les thèses de doctorat, les articles de revues de plus de 20 pages, les manuscrits de plus de 20 pages et tout autre support que la Fédération Histoire Québec jugera à propos de considérer lors de l'annonce du concours. **Les ouvrages soumis pour l'édition 2019 doivent avoir été complétés au cours de l'année 2018.**

Article 3

Tout texte, document ou manuscrit soumis au prix doit être offert en don à la Fédération Histoire Québec et doit nous parvenir au plus tard le **1^{er} mai 2019**, le sceau de la poste en faisant foi, à l'adresse suivante :

Fédération Histoire Québec
Prix Rodolphe-Fournier, 2019
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Article 4

Tout manuscrit, doit être remis en **trois exemplaires dactylographiés à double interligne**, d'un seul côté de la feuille, sur papier blanc 8 1/2" x 11" avec, en page frontispice, le titre de l'ouvrage ainsi que la date finale de la rédaction.

Article 5

Les textes, documents ou manuscrits présentés doivent être des travaux qui n'ont pas été primés dans d'autres concours et doivent être accompagnés d'une courte biographie de l'auteur (en trois exemplaires).

Article 6

À défaut de satisfaire aux articles précédents, les textes, documents ou manuscrits soumis ne pourront être considérés.

Article 7

La direction générale de la Fédération Histoire Québec a la garde de tous les textes, documents et manuscrits lui ayant été remis pour les fins du prix. Après avoir procédé à la remise officielle du prix, la FHQ conservera un exemplaire de chaque candidature reçue pour ses dossiers et retournera à chaque candidat les deux autres copies;

Article 8

Les membres des conseils d'administration de la Fédération Histoire Québec et de la Chambre des notaires du Québec désignent les membres du jury ;

Article 9

Le jury est composé de trois membres soit, un membre désigné par la Fédération Histoire Québec, un membre désigné par la Chambre des notaires du Québec et un membre coopté choisi par les deux partenaires ;

Article 10

Les membres du jury élisent parmi eux un président ;

Article 11

Aucun membre du jury ne peut être admissible au concours pour l'année où il siège au jury ;

Article 12

Le jury peut se réserver le droit de ne pas attribuer de prix. La décision du jury est finale et sans appel ;

Article 13

Les membres des conseils d'administration et les employés de la Fédération Histoire Québec et de la Chambre des notaires du Québec ne sont pas admissibles au concours ;

Article 14

Le Prix Rodolphe-Fournier - Prix de la Chambre des notaires du Québec est constitué d'une bourse de 1 000 \$ pour couronner le travail d'un chercheur. Ce prix sera remis au lauréat lors du banquet du dimanche, qui clôture le congrès annuel de la Fédération Histoire Québec chaque année.